

Affaire Bertone : petite leçon historique de vocabulaire érotique à l'usage des chrétiens désemparés

Article rédigé par Catherine Rouvier*, le 23 avril 2010

Le cardinal Bertone a dit lundi 14 avril 2010 lors d'une visite officielle à Santiago du Chili : Nombre de psychologues et de psychiatres ont démontré qu'il n'y a pas de relation entre célibat et pédophilie, mais beaucoup d'autres ont démontré, et m'ont dit récemment, qu'il y a une relation entre homosexualité et pédophilie.

Et de nombreux chrétiens de jouer à nouveau les saint Pierre à l'aube du Vendredi Saint, et de lâcher peureusement : Je ne connais pas cet homme , effrayés par l'ampleur de la clameur qui enfle et se répercute à l'infini dans tous les médias comme jadis dans les murs de Jérusalem : Il a blasphémé ! Crucifiez-le !

Chrétiens, un peu de courage. Le cardinal a dit la vérité...

Mais quelques réserves d'interprétation s'imposent.

Ces réserves ont trait au vocabulaire employé par le prélat et à l'élucidation de ce beaucoup d'autres , terme vague imprudemment employé en ces temps de procès permanents où, contrairement à une sage tradition que reflétait le bel adage du droit romain : *Actori incumbat probatio*, c'est à celui qui est accusé — et non à celui qui accuse — de prouver sa bonne foi. Autrement dit, la question des sources.

De l'histoire des mots à la recension des sources vraisemblablement utilisées jaillira, peut être, une explication des causes de cette reviviscence préoccupante du lynchage, jadis destiné à la seule femme adultère et dont le Christ était venu, croyait-on, nous délivrer.

I- La question du vocabulaire

Le Cardinal été victime d'un détournement de langage. Le Cardinal en effet aurait dû dire, non pas qu'il y a une relation entre homosexualité et pédophilie, mais entre homosexualité et pédérasie.

Il y a là une confusion dans les termes dont les mouvements de défense des homosexuels se disent à juste titre victimes, mais qu'ils ont contribué à provoquer. En effet, il a paru nécessaire aux défenseurs de la cause LGBT de bannir du vocabulaire le terme de pédérasie, porteur d'un amalgame fâcheux entre les relations entre adultes de même sexe et les relations entre adultes et adolescents.

De ce fait les rapports et études menées aux États-Unis sur les relations sexuelles avec les mineurs, si elles font la distinction entre les actes touchant des adolescents pubères et ceux touchant des enfants parfois très petits, les englobent souvent, le terme *child sexual abuse* étant généralement accolé à celui de pédophilie. Restaurer la distinction entre pédérasie et pédophilie est nécessaire si on veut comprendre de quoi l'on parle. Cela n'entraîne nullement la considération selon laquelle qu'être homosexuel implique nécessairement l'une ou l'autre.

Ce que dit le dictionnaire

Le dictionnaire *Bailly* du grec ancien nous apprend que le terme – *pederastia* désigne l'attirance entre adultes et adolescents, qu'elle émane d'une femme ou d'un homme (– *pédéraste*). L'antiquité grecque connaissent aussi le (pédomanie) atteint de pédomanie folle passion pour les enfants et le (pédophile) celui qui aime les garçons. Mais il s'agissait toujours d'enfants pubères, d'adolescents, les enfants pré-pubères n'étant pas désignés par le même mot.

Le mot de *pédérasie* a traversé les siècles, mais quand on le retrouve en France (dès le XVI^e siècle, d'après le dictionnaire *Robert*) il s'est spécialisé et désigne le commerce charnel de l'homme avec le jeune garçon et, par extension, toute relation sexuelle d'homme à homme. La littérature du XX^e siècle, de Marcel Proust à Julien Green en passant par Henri de Montherlant, Thomas Mann ou André Gide, illustre bien cependant cette tendance pédérasique des hommes faits pour de beaux adolescents, mais en aucun cas la recherche

d'une excitation sexuelle à l'aide de petits enfants.

Quant à celle-ci, il faudra attendre 1968 et les écrits libertaires pour en trouver un écho dans ce qu'on n'osera pas ici nommer littérature.

L'effet Mai-68

En 1891 — toujours d'après le *Robert* — *homosexuel* fait son entrée dans le dictionnaire. Ce terme, sémantiquement contestable puisque mêlant le grec (le même) au latin *sexus*, connaîtra cependant un succès certain auprès des mouvements homosexuels naissants, dans les années soixante, justement parce qu'il ne contenait pas, comme *pédéraste*, de référence aux adolescents. Enfin, apparaît dans le dictionnaire en 1969 le terme d'*homosexualité*.

La même année fait son entrée au dictionnaire le mot de *pédophilie*, qui désigne l'attraction sexuelle pour de jeunes enfants, classée par les psychiatres au côté de perversions sexuelles comme la zoophilie, la nécrophilie et autres horreurs exposées dans la grande galerie des glaces de la misère humaine.

Longtemps confinée dans le secret des familles incestueuses, la pédophilie est apparue au grand jour depuis que l'Internet a permis la constitution de réseaux pédophiles véhiculant des images de la pornographie ordinaire, pimentées par des images de petits enfants (parfois de 18 mois...) placés dans des situations érotiques.

Certes, dans les deux cas, il s'agit de mineurs. On sait combien aux États-Unis la minorité reste juridiquement protégée — d'où l'affaire Polanski. Mais en France, peu à peu, dans l'opinion véhiculée par les grands médias, s'est substituée insidieusement depuis les années soixante-dix à la notion de majorité celle, socio-biologique, de puberté, qui dans certaines sociétés marque le passage, reconnu et consacré par tous, de l'enfance à l'état nubile, ce qui autorise les relations maritales.

Naguère en effet, les mineurs — les jeunes de moins de 21 ans, puis de moins de 18 — bénéficiaient de protections supérieures à celles qui, de l'attentat à la pudeur aux actes contraires aux bonnes mœurs, protégeaient tout un chacun. Mais dans la décennie soixante/quatre-vingt, quantité de journalistes, écrivains, avocats, hommes et femmes politiques, n'ont pas eu de mots assez durs contre la répression de toute forme de sexualité, et ont ainsi fait tomber peu à peu les barrières dressées par la loi.

On a alors assisté à une élévation progressive du seuil de tolérance de l'opinion. Ce seuil n'est pas franchi lorsqu'il s'agit de pédérastie — voir l'indulgence manifestée par le tout médiatique parisien vis-à-vis de Roman Polanski. Il ne reste bas, au point d'atteindre la tolérance zéro — et c'est bien le moins ... — que dans les cas de pédophilie.

On peut, bien sûr, contester ces différences de seuil de tolérance, mais il est important d'en avoir une claire conscience.

Ne serait ce que pour mieux voir la manœuvre qui vise à minimiser la faute de ceux qui, artistes, ministres ou élus, pratiquent l'acte sexuel avec des adolescents — et à la distinguer alors soigneusement de la pédophilie — et qui, dans le cas des religieux en général et des prêtres catholiques en particulier, aboutit à parler de manière indifférenciée de pédophilie.

Et ce, chaque jour ou presque et dans tous les médias — au besoin à l'aide de caricatures où ce sont trop souvent de tous petits enfants qui sont représentés.

II- La question des sources

Les informations qui circulent actuellement sur ce sujet ont trois sources principales : les travaux de Philip Jenkins, professeur à l'université de Pennsylvanie aux États-Unis, spécialiste de l'histoire des religions, l'étude statistique du John Jay Collège of Criminal Justice de la City University of New York, commanditée par l'épiscopat catholique américain en 2002 et qui a été publiée en 2004 par Karen Terry, et les écrits de [Massimo Introvigne](#), juriste et philosophe italien, promu sociologue par les médias depuis ses nombreux travaux sur les sectes et religions.

Auteur de *Pedophiles and Priests. Anatomy of a Contemporary Crisis New York* (Oxford University Press, 2001), Philip Jenkins a été interrogé dans [Le Monde](#) du 8 avril 2010 au cours d'un entretien titré : Un petit nombre de prêtres concentre l'essentiel des accusations. . Il développe les réflexions suivantes :

À la fin des années 60, [...] les criminologues et psychiatres — américains — ont réclamé la dépenalisation

d'un certain nombre d'actes, la réduction des peines et un assouplissement des traitements pour les agresseurs. Au même moment, fleurissait aux États-unis la pornographie mettant en scène des enfants, librement accessible dans les boutiques pour adultes entre 1972 et 1977. Ceci fut contemporain du déclassement de l'homosexualité comme maladie mentale en 1973 .

Cette ambiance des années soixante-dix qu'il qualifie, en un charmant euphémisme, de décontractée , explique selon lui le fait que

la réponse de l'Église aux abus sexuels commis en son sein s'inscrit largement dans le contexte législatif, politique et moral de l'époque, et évolue en fonction entre 1950 et aujourd'hui. Dans les années soixante et soixante-dix, l'Église a cru pouvoir traiter le problème en déplaçant les prêtres et en les incitant à se soigner .

En somme cette concomitance entre la dépénalisation de l'homosexualité et la décontraction de la *permissive society* américaine des années soixante/soixante-dix au sujet de toutes les formes de perversion sexuelles, y compris la pédophilie, aurait amené l'Église — comme d'autres institutions — à une indulgence qui est, pour Jenkins, à l'origine du lien constaté entre une recrudescence de comportements homosexuels — moins drastiquement traqués qu'auparavant chez les séminaristes — et une augmentation des condamnations pour abus sexuels

Le rapport du John Jay College

Le [rapport](#) du John Jay Collège of Criminal Justice de la City University of New York — consultable sur l'Internet en anglais — apporte des évaluations chiffrées précises qui donnent à la fois la proportion faible en réalité des condamnations compte tenu de la période longue sur laquelle elles ont été récoltées (50 ans), et le pourcentage très faible, sur le total des condamnations, de celles relevant réellement de la pédophilie :

De 1950 à 2002, soit sur une durée d'un demi-siècle, sur le total des religieux incriminés le pourcentage de ceux accusés d'abus sexuel, 4.392 prêtres (sur plus de 109.000) ont été accusés de relations sexuelles avec des mineurs mais 78,2 % des chefs d'accusation se rapportent à des mineurs qui ont passé la puberté. Le reste, les prêtres accusés de pédophilie proprement dite sont en fait au nombre de 958 en 50 ans, soit 18 par an. Mais seules 54 condamnations ont été prononcées, soit un peu plus d'une par an .

Cette étude montre aussi que ces abus sexuels avérés sont majoritairement le fait de prêtres séculiers (dans le paragraphe 2.2. de l'étude on peut lire en effet que les enquêtes diocésaines donnent le chiffre de 4.692 prêtres et diacres mis en cause pour abus sexuels commis dans l'exercice de leur ministère [...], les enquêtes relatives aux communautés religieuses donnent le chiffre de 647 religieux réguliers mis en cause pour des abus sexuels) et que ces comportements ont presque totalement disparu en Amérique depuis les mesures drastiques prises par l'épiscopat américain en 2002 : une politique de tolérance zéro (dite *one strike out*) de l'Église américaine qui prévoit la suspension immédiate de tout religieux, même simplement mis en cause dans une histoire de relation sexuelle.

Ces mesures avaient suivi une décision du pape Jean Paul II, en 2001 de contrôler plus étroitement les mœurs des candidats à la prêtrise. Le pape Benoît XVI a renforcé le dispositif par une instruction du 31 août 2005. Le lien paraît établi par les [graphiques](#) publiés par le John Jay collège (consultables en ligne) : les courbes de plaintes et de procès sont en décroissance depuis 2002 et proches de l'inexistence depuis 2006. On comprend que les lobbies gay aient eu du mal à admettre ce lien puisqu'ils ont, c'est naturel, protesté vigoureusement contre le caractère discriminatoire de ces mesures restrictives.

La formulation litigieuse

Mais venons au point litigieux proprement dit, et à la formulation originelle de la phrase du rapport dont le cardinal a fait une traduction malheureuse : L'étude montre que dans la population générale, plus de 80%, et parmi les religieux catholiques plus de 90% "de ceux condamnés pour abus sexuel d'enfants et pédophilie sont homosexuels".

Notons que malheureusement le rapport lui-même englobe dans la même formule abus sexuels sur mineurs adolescents appelés "abus sexuels d'enfants" (*child sexual abuse*) et sur mineurs pré-pubères appelés "pédophilie" .

Cette phrase, qui est déjà porteuse de confusion, le Cardinal l'a encore simplifiée en ne parlant fort malencontreusement que de pédophilie. Or chacun sait depuis le procès d'Outreau, et les magistrats savent depuis longtemps, que ce vice extrême est aussi bien le fait d'hommes que de femmes et de gens mariés que célibataires ; homosexuels ou hétérosexuels.

III- Les raisons d'un lynchage

Cette laborieuse mais nécessaire explication de texte suffirait-elle à stopper le lynchage médiatique ?

Sans doute pas, car il existe un autre point litigieux que le Cardinal évoque dans la première partie de sa phrase : la contestation récurrente d'une spécificité catholique : le célibat des prêtres.

En France, elle émane d'un mouvement athée et hédoniste, certes moins organisé que le mouvement gay, mais dont le pape pourrait être Michel Onfray, auteur d'un *Traité d'athéologie* où il dit tout le mal qu'il pense des religions en général, mais de la religion catholique en particulier (Gra sset, 2005). Il est scandalisé par l'existence depuis 2010 ans de ce qu'on pourrait appeler un îlot de résistance au dogme de la sexualité érigée en remède universel : l'Église. N'a-t-il pas dit récemment pour commenter l' affaire des prêtres pédophiles que la chasteté rendait anormal ?

En Allemagne, c'est notamment le fait du théologien Hans Küng, auteur samedi 17 avril 2010 dans *Le Monde* d'un article vengeur contre le pape et son refus du progrès que constituerait, notamment, la fin du célibat dans l'Église.

Désert argumentaire

Mais là encore, pas de chance : la démonstration d'un lien entre célibat des prêtres et *child sexual abuse* n'est pas corroborée par les statistiques. Du moins s'il faut en croire Massimo Introvigne dans son commentaire du documentaire de la BBC, *Sex Crimes and the Vatican* :

Si l'on compare l'Église catholique des États-Unis aux différentes dénominations protestantes, on découvre que la présence de pédophiles est — selon les dénominations — de deux à dix fois plus élevée parmi les membres du clergé protestant que chez les prêtres catholiques. La question est pertinente car elle montre que le problème n'est pas le célibat: la majorité des pasteurs protestants sont mariés.

Il ajoute : Dans le même temps où une centaine de prêtres américains étaient condamnés pour abus sexuel sur des enfants, le nombre de professeurs d'éducation physique et d'entraîneurs d'équipes sportives — eux aussi en grande majorité mariés — reconnus coupables du même crime par les tribunaux américains avoisinait les 6000.

Et aussi : Selon les rapports périodiques du gouvernement américain, environ les deux tiers des cas d'abus sexuels sur des mineurs ne sont pas le fait d'étrangers ou d'enseignants — prêtres et pasteurs protestants, notamment — mais des membres de la famille: beaux-pères, oncles, cousins, frères et, malheureusement, parents , sachant que des données similaires existent pour de nombreux autres pays .

C'est en s'appuyant sur ces conclusions que le cardinal Bertone a cru pouvoir prononcer le début de la phrase par laquelle le scandale est arrivé : Nombre de psychologues et de psychiatres ont démontré qu'il n'y a pas de relation entre célibat et pédophilie.

Si nous n'étions pas dans cette atmosphère délétère de procès permanent et de haine latente, il appartiendrait aux sociologues de contester éventuellement le contenu de la phrase en argumentant sur la méthode employée par le Jay Institute ou sur le caractère tendancieux ou incomplet des études de Massimo Introvigne ou de Philip Jenkins. Le débat pourrait alors s'instaurer, rationnel et serein.

Pour l'heure, nous sommes, au choix et selon les jours, soit dans un désert argumentaire, soit dans un concert de klaxons furieux et assourdissants...

Sans prétendre régler le fond de l'affaire — complexe s'il en est — et encore moins excuser les fautes gravissimes de ceux qui scandalisent les enfants , petits ou grands, cette modeste explication de texte vise simplement à désamorcer la peur qui tétanise les chrétiens face à des attaques virulentes portant sur un sujet

dont ils n'ont pas l'habitude de débattre.
Et remettre les pendules à l'heure.
Avant que ne sonne le glas.

***Catherine Rouvier** est diplômée d'études supérieures en droit public et science politique, docteur d'État de l'Université de Paris II-Panthéon Assas, maître de conférences à l'Université de Paris XI-Orsay, prix Fabien de morale et de sociologie de l'Académie française pour son ouvrage *Les Idées politiques de Gustave le Bon ou la mesure de l'irrationnel en politique*, publié aux Presses universitaires de France. Elle est l'auteur de *Sociologie politique* paru chez LITEC (Lexis Nexis) en 2006, 5e édition prévue en octobre 2010. A publié notamment dans *Liberté politique*, "[Du Boogie Woogy dans la prière du soir](#) - A propos de Michel Onfray" (n° 35, automne 2006).
